N°2083-SD





## AIDE FISCALE À L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

### DECLARATION DES INVESTISSEMENTS REALISÉS DANS UN DÉPARTEMENT OU UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE MER

(Article 242 sexies du code général des impôts)

Cette déclaration doit être souscrite par toute personne morale qui réalise, en vue de le donner en location, un investissement ouvrant droit à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 undecies A, 199 undecies B ou 217 undecies du CGI.

Elle doit être déposée, en double exemplaire, dans les mêmes délais que la déclaration de résultats ou de bénéfices, au titre de l'exercice au cours duquel l'investissement est livré ou achevé s'il s'agit d'un immeuble auprès du service des impôts gestionnaire de la personne morale qui acquiert l'investissement.

Dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, vous êtes informé de la transmission à l'INSEE des données comptables déclarées, à des fins d'exploitation statistique.

Exercice du au

### I - PROPRIETAIRE DE L'INVESTISSEMENT

#### A – IDENTIFICATION

Dénomination de la personne morale	Forme juridique	
Siège social	N° SIREN	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur  $\underline{www.imp\^{o}ts.gouv.fr}$  et auprès de votre service des impôts.



### B – <u>ASSOCIES OU MEMBRES</u>

Nom, prénom ou dénomination sociale	Adresse ou siège social	N° SIREN (le cas échéant)	Quote-part dans les résultats de la personne morale en %
		9	
	more :-		
	TOTAL		100 %

### II. INVESTISSEMENT ACQUIS ET DONNE EN LOCATION

Code investiss ement	Nature de l'investissement	ou situation à titre livraison mis		Date de mise en location	Date de début d'exploitation	Prix de revient HT (3)	Base de l'avantage fiscal (3)	Article du CGI (4)	Taux de la réduction d'impôt (en %)	n		Nature de la décision (7)	Date de la décision	Subv	ventions acc	cordées	Aides accordées au titre d'un régime fiscal	
		DOM ou COM (1)	Commun e	ment							Emplois créés (5)	Emplois maintenus (6)			Montant (3)	Partie versante (8)	Date d'attribution	local Montant(3)
HM	Hôtellerie – mobilier																	
HC	Hôtellerie – travaux de construction																	
HR	Hôtellerie – travaux de rénovation																	
PL	Bateaux de plaisance																	
TM	Moyens de transports maritimes																	
TT	Moyens de transports terrestres																	
	Moyens de transports aériens																	
AD	Matériel audiovisuel																	
IN	Industrie – bâtiments ou l'équipement																	
PE	Pêche																	
AGO	Agroalimentaire																	
AGI	Agriculture																	
AQ	Aquaculture																	
ERV	Energies renouvelables – Panneaux photovoltaïque																	
ERE	Energies renouvelables – Eoliennes																	
ERB	Energies renouvelables – Biogaz																	
ERS	Energies renouvelables – Chauffe-eau solaire																	
ER	Energies renouvelables – Autres																	
SP	Concession de SPIC																	
	Matériel de télécommunications																	
	Matériel pour bâtiments ou travaux publics																	
ART	Artisanat																	
TO	Tourisme																	
	Manutention portuaire																	
	Services informatiques																	
	Autres																	
	Logement : secteur libre																	
LOGT	Logement : secteur intermédiaire			Voir pag	ge 4													
LOGS	Logement : sociaux ou très sociaux																	

- (1) Martinique(MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle Calédonie (NC), Polynésie française (PF), Wallis (W), Futuma (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)
- (2) Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuma, indiquer la circonscription
- (3) Montant H.T. En Euros Ne pas mentionner les centimes
- (4) Articles 199 undicies A: (A), article 199 undecies B: (B), article 217 undecies (U)
- (5) Nombre d'emplois directs, équivalents temps plein, devant être créés au cours des cinq premières années d'exploitation de l'investissement
- (6) Nombre d'emplois directs, équivalents temps plein, devant être maintenus au cours des cinq premières années d'exploitation de l'investissement
- (7) Décision d'agrément (DA), ou à défaut, de l'accord de principe (AC) ou de l'autorisation préalable (AU), plein droit (PL)
- (8) Union européenne : UE Etat : E Région : R Département : D Autres : A

### **IV - LOGEMENTS**

### A - LOGEMENTS: SECTEUR LIBRE

Nature	Nombre	Superficie	Lieu de	situation	Préciser	Date	Date de		Si les	Prix HT
		totale habitable en m²	DOM COM (1)	Commune (2)	si les logements sont acquis (A) ou construits	livraison	mise en location	logements sont situés en ZUS cocher	logements comportent des équipements d'énergie renouvelables	
T1					(C)				cocher	
F1										
F2										
F3										
F4										
F5 et plus										
	TOTAL									

### **B-LOGEMENTS: SECTEUR INTERMEDIAIRE**

Nature	Nombre	Superficie totale habitable en m <sup>2</sup>	Lieu de DOM COM	COM (2)		Date livraison	Date de mise en location	Si les logements sont situés en ZUS	Si les logements comportent des équipements	Prix HT
			(1)		(A) ou construits (C)			cocher	d'énergie renouvelables cocher	
F1										
F2										
F3										
F4										
F5 et plus										
	TOTAL									

### C - LOGEMENTS SOCIAUX OU TRES SOCIAUX

Nature	Nombre	Superficie totale	Lieu de	situation	Préciser si les	Date livraison	Date de mise en	Si les logements	Si les logements	Prix HT
		habitable en m²	DOM COM (1)	Commune (2) logements sont acquis (A) ou construits (C)		location	sont situés en ZUS cocher	comportent des équipements d'énergie renouvelables cocher		
F1										
F2										
F3										
F4										
F5 et plus										
	TOTAL									

<sup>(1)</sup> Martinique (MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle Calédonie (NC), Polynésie française (PF), Wallis (W), Futuna (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

<sup>(2)</sup> Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuna, indiquer la circonscription.

# <u>V - ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L'INVESTISSEMENT</u>

REPORT DU CODE DE L'INVESTISSEMENT MENTIONNÉ EN PAGE 2 SOCIALE  NOM ET PRÉNOM OU L'INVESTISSEMENT MENTIONNÉ EN PAGE 2 SOCIALE  NOM ET PRÉNOM OU L'E CAS ÉCHÉANT)  NATURE DES LIENS AVEC LA PERSONNE  (APE)  NATURE DES LIENS AVEC LA PERSONNE  (ILE CAS ÉCHÉANT)  NORALE (EN %) (1)  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  MORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  MORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  PAR LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NOM ET PRÉNOM OU L'AIT AVEC LA PERSONNE  NORALE (EN %)  NORALE (EN %)	REPORT DU CODE DE	NOM ET PRÉNOM OU	SIREN	CODE	ADRESSE	NATURE DECITENC	OHOTE DADT DE L'AIDE
MENTIONNÉ EN PAGE 2 SOCIALE (APE) MORALE PAR LA PERSONNE	I MAYECTICEMENT	DÉTEDMINATION	(I E CAS ÉCHÉANT)	ACTIVITÉ	ADKESSE	AVECTA DEDCONNE	FISCALE DÉTROCÉRÉE
	MENTIONNÉ EN DACE 2	COCIALE	(LE CAS ECHEANT)				
(EN %) (I) MORALE (EN %)	MENTIONNE EN PAGE 2	SOCIALE		(APE)			
						(EN %) (1)	MORALE (EN %)

(1) : Préciser, le cas échéant, le pourcentage de participation détenu par la société exploitante dans la société propriétaire de l'investissement

Identification du déclarant	
V	
Nom	
Qualité	
Adresse	
Fait à Le	<u>Signature</u>